



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le vingt et unième siècle »; réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration soumise par l'Église presbytérienne des États-Unis, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

L'Église presbytérienne des États-Unis, et les organismes qui l'ont précédée, ont toujours œuvré pour la réalisation des droits des femmes dans l'église et dans la société. En consultation avec des partenaires, dans le monde entier, l'Église presbytérienne des États-Unis reconnaît l'importance des femmes dans la conception des politiques de développement. Les organisations féminines ont commencé à se constituer, au sein de l'Église presbytérienne dès le début des années 1800. Cela les a amenées à formuler des préceptes sur un certain nombre de questions à défendre, et notamment l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles.

Alors que l'Église presbytérienne des États-Unis reconnaît qu'il existe des formes de violence sans fin contre les femmes et les filles, elle voit dans la violence structurelle – qui est un fléau dans la société sous forme d'une absence de services, d'une éducation de mauvaise qualité et d'une discrimination économique –, une forme importante de violence qui touche particulièrement les femmes et les filles. L'Église presbytérienne des États-Unis et ses partenaires dans sa mission internationale, et notamment les membres de la Communion mondiale des Églises réformées, reconnaît le rôle important que les femmes jouent dans le développement durable et dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Les Presbytériens, parmi lesquels des groupes de femmes, ont de tout temps travaillé pour éradiquer la violence structurelle que représentent la pauvreté et la sous-alimentation, en apportant une aide financière et personnelle aux programmes et initiatives de distribution de vivres qui cherchent à venir à bout des causes profondes de la pauvreté et de la faim, dans leur propre communauté et dans le monde entier.

La 217^e Assemblée générale de l'Église presbytérienne des États-Unis a affirmé ce qui suit :

« En notre qualité de Chrétiens, nous savons ce qui arrive aux peuples dans le processus d'« intégration », critère essentiel de la mesure de la mondialisation. Nous recherchons un type de mondialisation qui reflète la justice, la communauté et la pérennité de la création. Ainsi nous approuvons des mesures propres à renforcer notre vocation de disciples dans un contexte international et soutenons les mesures que prennent la communauté des nations et notre propre gouvernement qui soient de nature à améliorer la gouvernance internationale, les mesures qui gèrent la technologie pour le bien commun, celles qui soutiennent un échange équitable dans la politique commerciale, celles qui rendent l'aide au développement plus efficace, celles qui protègent les travailleurs et les groupes vulnérables, ainsi que les mesures qui encouragent l'action missionnaire des congrégations et des organes dirigeants. »

L'Église presbytérienne des États-Unis reconnaît le rôle essentiel que jouent les gouvernements et la société civile dans l'évolution des systèmes qui ont constamment compromis l'égalité des femmes et des hommes dans le monde. La réforme d'un système économique durablement injuste n'est possible qu'avec la coopération des gouvernements et des organisations de la société civile, notamment la communauté religieuse. Le rôle des institutions religieuses dans la formation de normes sociales n'est pas contestable.

En 1980, l'Église presbytérienne des États-Unis reconnaissait déjà l'impulsion générale faisant appel à des changements majeurs dans l'ordre international. L'ordre international est essentiellement le résultat de l'action des nations industrielles et est donc, tout naturellement, orienté en leur faveur. De son expérience actuelle, aux États-Unis, s'agissant du traitement préférentiel comme moyen d'égaliser les chances de ceux qui sont défavorisés, l'Église presbytérienne est consciente de la logique d'une argumentation voulant que les pays en développement bénéficient d'un traitement préférentiel pour affronter avec succès la concurrence dans l'économie mondiale. Il faut donc une restructuration importante si l'on cherche à réaliser une forme quelconque d'égalité des chances devant le développement.

L'Église presbytérienne reconnaît également qu'une restructuration de l'ordre économique international est bien nécessaire entre les nations et au sein des nations, mais que cette condition n'est pas suffisante pour assurer la justice dans les pays du tiers monde. En fait, des changements apportés au niveau international risquent d'accroître l'injustice économique dans certains pays en l'absence de changements des politiques intérieures. Pour cette raison, la marche vers un nouvel ordre économique international doit s'accompagner d'une action tendant à encourager l'adoption de stratégies de satisfaction des besoins élémentaires dans les pays du tiers monde. L'Église ne croit pas que la création de nouvelles dispositions économiques internationales par les pays industrialisés doive dépendre de l'adoption de ces mesures par les gouvernements du tiers monde, mais elle croit que les deux objectifs doivent être poursuivis simultanément. Elle engage instamment le Gouvernement des États-Unis à exercer une influence appropriée pour encourager l'adoption par les pays en développement des réformes souhaitables.

Certes, ce langage des années 80 s'écarte de celui que l'on utilise actuellement, et nous reconnaissons qu'une évolution des valeurs et des politiques des États-Unis et des pays développés sont également nécessaires. Un individualisme excessif et une idéologie antiétatique délétère se sont traduits par une aggravation de l'insécurité, par une inégalité économique extrême et par la pauvreté, qui affectent tous les peuples mais tout particulièrement les femmes et les filles.

L'Église presbytérienne des États-Unis appelle les gouvernements, les institutions internationales et la société civile à prendre des mesures visant à remédier à la violence économique structurelle qui afflige nos sociétés, et qui affecte en particulier les femmes et les filles.

Recommandations

Nous appelons les gouvernements des pays membres du Groupe des Huit à amorcer, dans toutes les organisations internationales officielles chargées du commerce et du développement, un processus conduisant à une plus grande participation des pays moins avancés aux décisions, notamment par un ajustement de la répartition des droits de vote et une meilleure proportionnalité.

Nous demandons que soit adoptée une réglementation internationale conçue pour protéger les peuples autochtones de l'exploitation de leur culture et de leurs ressources par des intérêts transnationaux et pour protéger les ressources internationales communes de l'appropriation par des intérêts privés.

Nous demandons instamment aux décideurs d'adopter des politiques répondant aux besoins humains de façon à satisfaire l'intérêt général, au lieu de profiter uniquement aux plus puissants.

Nous engageons les gouvernements et les décideurs à réformer les systèmes économiques qui tolèrent la marginalisation ou l'exploitation de la population par le chômage et le sous-emploi, par des salaires insuffisants ou par une extrême inégalité dans l'accès aux biens sociaux – systèmes qui touchent en particulier les femmes et les filles.

Nous engageons instamment les gouvernements à affirmer le principe de la participation de façon que ceux qui sont le plus affectés par les décisions soient présents à la table où celles-ci sont prises.

Nous demandons l'adoption de politiques et de législations qui améliorent la protection civile des femmes et des filles, de façon qu'elles puissent jouir d'une rémunération égale à travail égal, et qui fassent de l'éducation de qualité pour tous un droit fondamental.

Enfin, nous engageons la Commission de la condition de la femme à parvenir à des conclusions à sa présente session. Nous n'ignorons pas que les priorités nationales sont en concurrence avec l'idée d'un accord international et que chaque État Membre est convaincu de l'importance de ses propres choix. L'Église presbytérienne des États-Unis rappelle pourtant aux États Membres l'importance de la coopération internationale et en particulier ici aux Nations Unies, et elle engage ces États à travailler à la recherche de compromis et à l'adoption de conclusions convenues, dès la présente session.
